

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Mandeuire

Objet de la délibération : Composition des commissions thématiques permanentes : modification.

L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux mai dix-huit heures.

Date de convocation : le 15 mai 2023.

Date de l'affichage et de la publication sur le site internet de la commune :
le 24 mai 2023.

Membres présents : Jean-Pierre HOCQUET, Jacques RACINE, Laurence LIARD, Gérard BOUCHÉ, Marilyn PERNOT, Bernard SALLIÈRES, Françoise FRANC, Jonathan GREINER, Priscilla CARRAY (arrivée 18h13), Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Jean-Claude VERZELLONI, Colette RENARD, Rachid CHOUABI, Martine CHORVOT, Jean-Bernard FRANC, Nathalie JEANNEROT, Nadine BERGER, Nuno MADEIRA, Pascal BRESADOLA, Paulette BRINGARD, Stéphane PODGORA.

Procurations : Priscilla CARRAY à Jean-Bernard FRANC jusqu'à son arrivée à 18h13, Evelyne COMBRES à Jean-Pierre HOCQUET, Stéphane LANGOLF à Nathalie JEANNEROT, Jean-Jacques CARILLON à Nuno MADEIRA.

Membres absents – excusés : Frédéric BOUCOT, Aurélie SAUVAGEOT.

Secrétaire de séance : Marilyn PERNOT.


Assistaient à la séance : Anne-Laure VERY et Vanessa CARRARA.

<u>Nombre de membres :</u>	<u>Résultat du vote :</u>
En exercice : 27	Votants : 25
Présents : 22	Pour : 25
Votants : 25	Contre : 0
Ayant donné procuration : 3	Abstention : 0
Excusés – absents : 2	



Ville de
Mandeuve

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
Canton de Valentigney
Commune de Mandeuve - 25350

Envoyé en préfecture le 24/05/2023
Reçu en préfecture le 24/05/2023
Publié le 
ID : 025-212503676-20230522-2023_05_22_08-DE

Composition des commissions thématiques permanentes : Modification

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

- Vu l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales fixant les conditions de formation des commissions municipales chargées d'étudier et instruire les questions soumises ultérieurement au Conseil,
- Vu la délibération n°030-2020 du 10 juillet 2020 relative à la création et la composition des commissions permanentes,
- Vu la délibération n°055-2020 du 4 décembre 2020 relative à la modification des commissions thématiques permanentes,
- Vu la délibération n°010-2021 du 26 février 2021 relative à la modification des commissions thématiques permanentes,
- Vu la délibération n°020-2022 du 25 février 2022 relative à la modification des commissions thématiques permanentes,
- Vu la délibération n°2022-07-04-08 du 4 juillet 2022 relative à la modification des commissions thématiques permanentes,
- Vu la délibération n°2023-02-27-08 du 27 février 2023 relative à la modification des commissions thématiques permanentes,
- Vu la démission de Madame Dominique MOUGENOT par lettre recommandée réceptionnée le 2 mars 2023,
- Vu l'installation au poste de conseiller municipal de Monsieur Jean-Bernard FRANC lors de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2023,


- Considérant qu'il convient de procéder au remplacement du démissionnaire au sein des commissions permanentes du conseil municipal suivantes dans lesquelles elle siégeait :

- ✓ Commission 2 « Affaires sociales »
- ✓ Commission 4 : « Environnement, transport, développement durable ».

Il est donc proposé d'inscrire aux commissions 2 et 4 :

Monsieur Jean-Bernard FRANC

au tableau de composition desdites commissions,

Envoyé en préfecture le 24/05/2023
Reçu en préfecture le 24/05/2023
Publié le 
ID : 025-212503676-20230522-2023_05_22_08-DE

La composition des commissions est désormais établie comme suit :

COMMISSION 1 – FINANCES, COMMUNICATION, RESSOURCES HUMAINES

Président : Jean-Pierre HOCQUET

Vice-Président : Frédéric BOUCOT

Membres : Jacques RACINE, Laurence LIARD, Gérard BOUCHÉ, Marilyn PERNOT, Bernard SALLIERES, Nuno MADEIRA, Pascal BRESADOLA et Stéphane PODGORA (suppléante Paulette BRINGARD).

COMMISSION 2 – AFFAIRES SOCIALES

Président : Jean-Pierre HOCQUET

Vice-Président : Jacques RACINE

Conseiller délégué : Jean-Bernard FRANC

Membres : Françoise FRANC, Christian PERRIGUEY, Evelyne COMBRES, Colette RENARD, Nathalie JEANNEROT, Nadine BERGER, Pascal BRESADOLA, Stéphane PODGORA (suppléante Paulette BRINGARD).

COMMISSION 3 – SECURITE, URBANISME

Président : Jean-Pierre HOCQUET

Vice-Président : Jacques RACINE

Membres : Laurence LIARD, Jonathan GREINER, Frédéric BOUCOT, Jean-Claude VERZELLONI, Colette RENARD, Nuno MADEIRA, Stéphane LANGOLF, Pascal BRESADOLA, Paulette BRINGARD, Stéphane PODGORA.

COMMISSION 4 – ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, DEVELOPPEMENT DURABLE

Président : Jean-Pierre HOCQUET

Vice-Présidente : Laurence LIARD

Membres : Gérard BOUCHÉ, Jean-Bernard FRANC, Françoise FRANC, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Jean-Jacques CARILLON, Stéphane PODGORA (suppléante Paulette BRINGARD).

COMMISSION 5 – TRAVAUX

Président : Jean-Pierre HOCQUET

Vice-Président : Gérard BOUCHE

Membres : Bernard SALLIERES, Frédéric BOUCOT, Jonathan GREINER, Christian PERRIGUEY, Rachid CHOUABI, Stéphane LANGOLF.

COMMISSION 6 – ENSEIGNEMENT, ENFANCE, JEUNESSE, CULTURE

Président : Jean-Pierre HOCQUET

Vice-Présidente : Marilyn PERNOT

Conseillère déléguée : Françoise FRANC

Membres : Laurence LIARD, Jean-Claude VERZELLONI, Evelyne COMBRES, Priscilla CARRAY, Nathalie JEANNEROT, Nadine BERGER, Stéphane PODGORA (suppléante Paulette BRINGARD).

COMMISSION 7 – PATRIMOINE, TOURISME, ANIMATIONS

Président : Jean-Pierre HOCQUET

Vice-Président : Bernard SALLIERES

Conseiller délégué : Jonathan GREINER

Membres : Laurence LIARD, Marilyn PERNOT, Camille JOURNOT, Christian PERRIGUEY, Stéphane LANGOLF, Nadine BERGER, Paulette BRINGARD (suppléant Stéphane PODGORA).

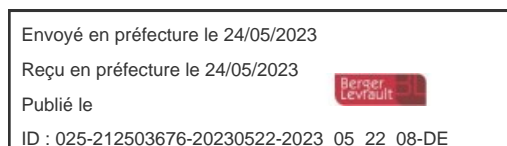
Il est demandé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les propositions qui lui sont faites,
- En application de l'article L.2121-21 du Code Général des collectivités territoriales, de procéder à ces désignations par un vote à main levée si le Conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret,
- **D'AUTORISER** le Maire à procéder au détail des commissions thématiques permanentes comme décrites ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire à accomplir toutes démarches afférentes.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération et à **L'UNANIMITÉ**,

APPROUVE les propositions qui lui sont faites dans les modalités exposées ci-dessus.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que ci-dessus.



Pour extrait conforme
Le Maire,



Jean-Pierre HOCQUET

Envoyé en préfecture le 24/05/2023

Reçu en préfecture le 24/05/2023

Publié le



ID : 025-212503676-20230522-2023_05_22_08-DE

Transmise au Représentant de l'Etat en Sous-Préfecture de Montbéliard le : 24 mai 2023

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Mandeuve dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Besançon 30 rue Charles NODIER – 25000 BESANCON, dans le délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de la commune ou à compter du rejet explicite ou implicite du recours administratif préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr